

HONORAIRES DE L'AGENCE

*TVA incluse

Barème applicable à compter du 01.04.2019

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (Net vendeur)	MONTANT MAXIMUM TTC DES COMMISSIONS*
1 à 11 999 €	1 500 €
12 000 à 25 999 €	2 300 €
26 000 à 33 999 €	3 000 €
34 000 à 40 999 €	3 800 €
41 000 à 48 999 €	4 600 €
49 000 à 56 999 €	5 300 €
57 000 à 63 999 €	6 000 €
64 000 à 75 999 €	6 800 €
76 000 à 90 999 €	7 300 €
91 000 à 106 999 €	7 600 €
107 000 à 121 999 €	8 000 €
122 000 à 136 999 €	8 300 €
137 000 à 149 999 €	8 600 €
150 000 à 179 999 €	8 800 €
180 000 à 199 999 €	9 100 €
200 000 à 229 999 €	9 600 €
230 000 à 259 999 €	10 000 €
260 000 à 299 999 €	12 000 €
300 000 à 499 999 €	15 000 €
500 000 à €	18 000 €

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du mandant.

Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.

AVIS VALEUR : 120 € TTC

Arden'Immobilier

ACHAT · VENTE · LOCATION · ESTIMATION · GERANCE



10 Avenue Jean Jaurès - 08300 Rethel ☎ 03 24 38 24 81 🌐 ardenimmobilier.com ✉ contact@arden-immobilier.com

LOCATION

Barème applicable à partir du 01/04/2019

ENTREMISE

Frais d'agence TTC partagés entre locataire et propriétaire	
Frais de visite Constitution du dossier Rédaction du bail Etat des lieux	Logement : 1 mois de loyer 50% charge Propriétaire 50% charge Locataire + 50 € de frais de dossier (Propriétaire)
	Garage : 1 mois de loyer à charge locataire 1 mois de loyer à charge propriétaire
	Baux professionnelles Baux commerciaux Tarif nous consulter

GERANCE

Frais d'agence TTC partagés entre locataire et propriétaire	
Frais de visite Constitution du dossier Rédaction du bail Etat des lieux	Logement : 1 mois de loyer 50% charge Propriétaire 50% charge Locataire + 50 € de frais de dossier (Propriétaire)
	Garage : 1 mois de loyer à charge locataire 1 mois de loyer à charge propriétaire
	Baux professionnelles Baux commerciaux Tarif nous consulter



OPTION

(Uniquement en cas de gérance)

Garantie des loyers impayés

2.80% TTC (loyer) par mois

Voir conditions en agence

Frais de gérance	5.83% HT sur la totalité des encaissements + TVA en vigueur Soit 7% TTC
------------------	--

TABLEAU DES GARANTIES		
GARANTIES DE BASE	Montant maximum par sinistre dans la limite du plafond global de garantie de : 80.000€	
	FRANCHISES	MONTANTS MAXIMUM PAR SINISTRE
Loyers impayés (charges comprises)	Sans franchise, lorsque le bail prévoit un dépôt de garantie d'au moins un mois Ou Franchise d'un mois de loyer hors charges d'origine en l'absence de dépôt de Garantie	Loyer maximum 2 500 € par mois
Détériorations immobilières : dommages matériels et perte de location consécutive		8 500 € par sinistre
Frais de contentieux		A concurrence des frais réels
Loyers impayés après départ prématuré, Décès du locataire		Jusqu'à récupération des locaux vides, dans la limite de la part de préavis non Effectuée et non réglée des loyers
Protection juridique dans le cadre du bail (Hors Loyers Impayés et Détériorations Immobilières)	Seuil d'intervention 230€	16 000€ par litige